

Visé pour timbre gratis (loi du 10 décembre 1850, art. 4) (1).

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE.

ministère de l'Intérieur
le 5 février 1854.

EXTRAIT du Registre des Actes de Mariage
Du 7^e Arrond. de Paris
Choppick. 144.



Coût de cette expédition...» 30 c.

Coût de la légalisation...» 20 c.

(1) Expédition délivrée conformément à l'art. 7 de la loi du 10 décembre 1850, pour servir à la célébration d'un mariage entre personnes indigentes.

Le Mardi Vingt Sept Mars Mil huit Cent quarante neuf, trois heures et demie de relevée.

Acte de mariage de Léopold Choppick, âgé de quarante trois ans, né à Buschwiller, Dept. du Haut Rhin, le vingt quatre février mil huit cent dix, M^r. Colporteur, D^u. à Paris rue de la Croix de la Madeleine 29. Lépouse arrond. fils majeur de père et mère inconnus Suivant que le testament en jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, Et c. p^{er} et nom^s s.

Et de mademoiselle Wolff, âgée de trente sept ans, née à Buschwiller, Dept. du Haut Rhin, le quinze avril mil huit cent onze, ouvrière en boutons D^u. à Paris susdite rue de la Croix de la Madeleine 29. fille majeure de père et mère inconnus Suivant que le testament Et dit jugement Et des nom^s s.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Paris en la mairie de Colarond. Le dimanche onze et dix huit Mars courant, affichés aux termes de la Loi sans aucune opposition, et l'expédition d'un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine. Leant à Paris en date du Vingt Sept février dernier homologatif d'acte de notarié fait

Requis par la Commission
Loi du 12 Février 1872
M. Wang

pour tenir lieu aux Groupes de leurs actes de naissance. Lesdits actes de
Natalité reçus par Mr. le Juge de paix du sixième arrond. de Paris,
le douze février dernier, enregistrés de tous lesquels actes. Sur lesquels
L'Excellence a été par moi officier public de l'Etat civil donné
lecture aux parties ainsi que du Chapitre six de l'ode civil titre cinq du
Mauriac concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Groupes. /
Lesdits Groupes présents nommés Ecclésiastiques à Grande voir que le premier
Mauriac a été inscrit aux registres de la mairie du septième arrond.
de Paris sous le prénom de Jenny, Caroline, fille de Leopold
Choppin et de Marie Anne Louis son Group, aulieu de fille de
Leopold Choppin et Benedictine Wolff, non mariés ainsi
orthographié. 2°. que le huitième mai mil huit cent quarante il est
né d'eux un enfant du sexe féminin qui a été inscrit aux registres de la
Mairie du sixième arrond. sous le prénom de Thérèse, fille de
Leopold Choppin, et de Marie Anne Louis son Group, aulieu de fille de
Leopold Choppin et Benedictine Wolff, ainsi orthographié
non mariés. 3°. que le septième mai mil huit cent quarante deux il est né
d'eux un enfant du sexe féminin qui a été inscrit aux registres de la mairie
du septième arrond. de Paris, le sur le lendemain registre 193 N° 741 sous
le prénom de Rachet, fille de Leopold Choppin et de Marie Anne
Louis son Group, aulieu de fille de Leopold Choppin, et de
Madelaine Wolff, ainsi orthographié, non mariés. 4°. que le
quatre octobre mil huit cent quarante quatre il est né d'eux un enfant
du sexe masculin, qui a été inscrit le lendemain aux registres de la
Mairie du septième arrond. de Paris, sous 199 N° 165, sous le prénom

de Jacob, fils de Leopold Choppy, et de Marie Anne Coris, son épouse,
 et de son fils de Leopold Choppy et de Madeleine Wolff, ainsi
 orthographiés, non mariés. Et sç. que le vingt deux mil huit cent
 quatre vingt six, il est né d'un enfant du sexe féminin, qui a été inscrit
 le vingt deux du même mois aux registres de la mairie du septième arrondissement de
 Paris, reg. 175 N° 1481, sous le prénom de Rose, fille de Leopold
 Choppy, et de Madeleine Wolff, ainsi orthographiés, non mariés.
 Lesquels cinq enfants lesdits Epoux reconnaissent avoir les trois
 premiers et le quatrième pour leurs filles et le quatrième pour leur fils.
 Et légitimement par le présent acte de mariage, lesdits Epoux présents
 ont déclaré à haute voix prendre en mariage l'un Madeleine
 Wolff, l'autre Leopold Choppy. En présence de moi-même Coris,
 âgé de soixante sept ans, M. de Lucelle, Off. pub. de Châtelet de table 109.
 Ven. de Lepoux, de M. Joseph, âgé de quarante cinq ans, fait. de
 Jouet, Off. pub. de Châtelet 2. ann. de Lepoux, de l'Off. pub. de Châtelet, âgé de
 soixante trois ans, pédicure, Off. pub. de Châtelet 9. ann. de Lepoux.
 Et de Bernard Lehmann, âgé de cinquante ans, horloger, Off. pub.
 de Châtelet 21. ann. de Lepoux. après quoi moi-même Coris, officier public
 de Châtelet, inscrit de la légion d'honneur maire du septième
 arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier public de Châtelet
 ai prononcé publiquement que au nom de la loi lesdits Epoux sont
 unis en mariage par ce présent. Et après le présent acte dont j'ai aussi
 donné lecture et que les témoins ont signé avec moi Lepoux et Lepoux
 ayant déclaré ne le faire.

Signé Coris, Joseph, Lehmann, Koning et Armand
 Juvate

Coris

18 février 1840

DE PARIS

D. 410⁴

1842

L'an mil huit cent quarante neuf le douze
février, Par devant nous Antoine Noullon, chevalier
de la Légion d'honneur, juge de paix du canton et mandataire
de la ville de Paris, après que les commissaires avertis

ont volontairement comparu des sept témoins inscrits
nommés à la requête du sieur Léopold Choppich
le sieur Choppich colporteur et de la dame Madeleine Wolff tous
domiciliés à Paris

1^o Michel Wolf, logeur, rue du plateau
St Louis n^o 9.

2^o Marie Cahn, marchand, rue de la Croixrande
n^o 76 à Paris

3^o Samuel Charles Marchand, demeurant à Paris
Cul des jugs n^o 2

4^o Charles Benjamin, fleuriste, rue de Robespierre
n^o 4 à Paris

5^o Lefrançois Colporteur, demeurant à Paris
Rue du Hôtel de ville n^o 110

6^o Joel Hirsch, brocanteur, demeurant à Paris
rue de Berry St Jean n^o 2

7^o Marie Lévy, cuisinier, rue du Hôtel de
ville n^o 102

Lesquels nous ont unanimement et individuellement
aidés à connaître parfaitement 1^o le sieur Léopold
Choppich, colporteur qualifié et domicilié à Dusseldorf
dans le département de Haut Rhin le vingt quatre

Sans Certificat

Vide pour valoir timbre et enregistrement à Paris le quinze février
1849 No 72 No C. Et ce pour cause d'empêchement
par un mariage en forme
J. B. Bay

Je soussigné et Mlle huit cent Le P.
fil de Jean & Marie ennobles. 2° la demoiselle
Madeline Wolff, ci-dessus qualifiée et domiciliée
ici à Albeville département du haut Rhin le
quinze avril Mlle huit cent onze
savoir également que les sieurs Sieur Leopold
Choppick, et la demoiselle Madeline Wolff
sont sur le point de contracter mariage valable,
mais qu'ils se sont absentés, par ce qu'ils
ne peuvent représenter à l'officier de l'état
civil chargé de prononcer leur mariage
leurs actes de naissance, actes qu'ils ont pu
se procurer, malgré leurs démarches les plus
actives, par le motif qu'ils ont pu se les
faire enregistrer de l'état civil, soit par négligence
soit par omission. Lesdits parents sont par conséquent
dans les prévisions de l'état qu'ils officient
seules et véritables pour tenir lieu au sieur
Choppick et à la demoiselle Wolff de leurs actes de naissance,
conformément aux art. 40, 41 du code civil, nous
avons rédigé le présent acte de mariage qui les
témoins ont signé avec nous et le curé par les
ceux de lecture
Lorry Wolff Samuel

Pirsch Benjamin
Denonville Cahon Roullinot

S. Picard
8 rue des laboureurs
68000 Colmar

le 20 avril 1980

Chère Madame ,

Madame Fontaine
2 passage de la Fonderie
75011 Paris

Le Consistoire du HtRhin m'ab transmis votre lettre du 17 crt et me basant sur les travaux que j'ai faits sur les Contracts de maria - ge juifs déposés dans les notariats et greffes de la Haute Alsace du 18e siècle je peux vous dire ceci :

Je vous retourne la photocopie et ai noté :

Leopold Choppick et Madeleine Wolff ont vécu ensemble sous les noms se Leopold Choppy et Marie Anne Louis et ont déclaré le dernier des enfants sous les noms de Choppick et Wolff.

le mari serait né le 24 février 1806 , la femme le 15 avril 1811, le prr- mier à Buschwiller Hte Rhin, l'autre à Ribeauvillé HtRhin, de père et mère inconnus - leur fils Jacob né le ~~20/10/44~~ 4 octobre 1844 - ils se sont mariés le 27 mars 1849. --

Au dénombrement de 1784 il y avait en Alsace que deux familles "~~Tschoppig~~ Tschopig" et ce à Oberhagenthal Hte Alsace (Hagenthal lat) le haut-

mais j'ai trouvé des mariages de Schoppich dans le notariat Haxo du 16 déc. 1831 de Moyses Schoppich, fils de Jacob, ~~fils de~~ de Oberhagenthal de Joel fils de Moise du 1768 28 juillet également de Oberhagenthal (notariat Koenig), de Leopold Jehuda, fils de Mosche, fils d'Ussachard de Oberhagenthal du 15 1 1764 (notariat ou greffe Hagenbach Hte Alsace) et et son remariage du 22 8 1760 de Hagenbach (notariat Landser Hte Alsace), j'avais noté que sa première femme atait de Hagenbach; de plus j'ai noté les mariages des filles de ce Mosche: Sorle et Sprintz : 14 11 1774 et 21 11 1777.

J'ai pensé donc que les ancêtres de votre arrièrgrdpère étaient de Oberhagenthal, surtout que le nom de Jacob s'est répété.

Pour trouver éventuellement les noms des parents des époux il faudrait revoir les actes de l'Etat Civil de Buschwiller et de Ribeauvillé et le registre d'adoption des noms de 1808 de Buschwiller; ces documents sont visibles ici à Colmar. Si vous le désirez je ferai ces recherches ; je demande 30 F l'heure de travail, avec ou sans succès.

Pour ces renseignements je vous prie de me faire parvenir la somme de 100 F à mon compte CCP Lyon 1692 59 ou un autre moyen à votre convenance.

Beaucoup de Juifs de Ober- et Niederhagenthal se sont établis en Suisse, il existe encore une famille à Delement, jecrois.

Veillez recevoir, chère Madame, mes salutations distinguées.

S. Picard